

MAIRIE DE CHATEAUNEUF

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL en date du 28 novembre 2017

Présents : MM. Jean-Paul MAURICE – Jean IANELLI– Mme Danuta POLONSKY - Mr Christian ROY

Absents excusés : MM. Christian RENARD - Fabien DESSEREY - Mme Marie-Claude MANIÈRE

Délibérations du Conseil Municipal

Groupement de commande VOIRIE :

Dans le cadre de la bonne réalisation des travaux de voirie 2018 et du respect des règles de mises en concurrence, il est proposé à la commune d'adhérer au groupement de commande porté par la Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche, désignée coordonnateur. Le coordonnateur du groupement de commande a pour mission de passer le marché : consultation, ouverture, attribution. La commune reste maître d'ouvrage et se charge de l'exécution du marché : suivi et réception des travaux. La Communauté de Communes propose aux communes d'adhérer au groupement de commande pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, ne pouvant excéder 4 ans.

Ce marché est passé en procédure adaptée sous forme d'accords-cadres à bons de commande, mono-attributaire.

Le marché est alloté en 3 lots ;

Lot n°1 – voirie et assainissement

Lot n°2 – couches de roulement

Lot n°3 – assistance à maître d'ouvrage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- d'adhérer au groupement de commande des travaux de voirie 2018, renouvelable 3 fois un an, coordonné par la Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche pour le choix du prestataire pour une durée d'un an,
- de désigner la Communauté de Commune coordonnatrice du groupement de commande,
- d'autoriser le maire à signer la convention du groupement de commande,
- de conserver la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Travaux Hostellerie

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise CHUBB pour l'entretien du système d'alarme incendie, d'un montant de 745.14 € TTC.

Le Maire est chargé de contacter l'entreprise FINOT pour la réparation sous garantie de la porte extérieure côté jardin.

Redevance d'occupation du domaine public par Orange en 2017 :

Le Conseil Municipal décide de demander à orange le versement de la redevance pour l'occupation du domaine public en 2017:

- 6.762 km d'artères souterraines x 38.05€

- 4.007 km d'artères aériennes x 50.74 €

- 0.55 m² d'emprise au sol x 25.37 €

soit un montant total de 474.56 €

Itinéraire du patrimoine

Comme suite à la réunion du 17 octobre dernier avec la Direction de la Culture du Conseil Régional et les représentants de l'Association Les Amis de Châteauneuf, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de signalétique régionale du patrimoine de Châteauneuf. Cette action vise à valoriser les sites ou monuments qui présentent une valeur historique ou esthétique. Les membres du Conseil autorisent le Maire à signer la convention tripartite à intervenir définissant les conditions dans lesquelles des panneaux informatifs seront conçus et installés sur le domaine public. Les 6 panneaux listés dans la convention deviendront propriété de la commune.

Parking - TEPCV

Dans le cadre du projet de création du parking, le Conseil Municipal autorise la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche à recruter un maître d'œuvre, pour le compte de la commune, en vue de la réalisation d'une étude globale sur la circulation dans le village et la création d'un parking éco-conçu.

Il approuve le cahier des charges et le règlement et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Cloches de l'église

Le Maire rappelle que lors de la restauration de l'église St Philippe et St-Jacques, la restauration des cloches n'avait pas été incluse dans le programme de travaux déjà très onéreux.

Aussi, lors de la visite annuelle de maintenance, le très mauvais état des cloches a nécessité une interruption partielle de la sonnerie. Une restauration doit donc être envisagée afin de restaurer ce patrimoine communal. Le montant estimatif des travaux s'élève à 15 000.00 HT.

Considérant leur nécessité, le Conseil Municipal a décidé de lancer une campagne de mécénat populaire par le biais de la Fondation du Patrimoine et charge le Maire de solliciter toutes les subventions qui pourront participer au financement de ce projet. Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Festivités de fin d'année

Présentation des Vœux du Maire et du Conseil Municipal le samedi 6 janvier 2018.

Reconduction du panier des anciens à partir de 71 ans (achat à la maison de pays)

Le Maire, Jean-Paul MAURICE